

BOURSE DE COMPAGNONNAGE

MUSIQUES TRADITIONNELLES ET DU MONDE

DOSSIER DE CANDIDATURE

DOSSIER À RETOURNER AVANT
LE 6 NOVEMBRE 2021

PAR MAIL UNIQUEMENT :
NATHALIE.DECHANDON@FAMDT.COM

TOUT DOSSIER INCOMPLET
NE POURRA ÊTRE INSTRUIT.

2021 | 2022

CRITÈRES DE SÉLECTION

Préambule :

Ce dispositif consiste en une transmission entre un·e artiste reconnu·e du secteur des musiques traditionnelles ou du monde et un·e musicien·ne professionnel·le, dans une relation interpersonnelle hors du cadre habituel du stage ou de la formation initiale. L'échange porte autant sur un domaine musical spécifique que sur la culture du secteur abordé. Au cours de ce travail, une attention particulière est portée à l'approche artistique propre au musicien·ne formateur·trice choisi·e.

Un tel projet de formation est avant tout une démarche personnelle, c'est pourquoi la personne désireuse d'en bénéficier choisit elle-même le formateur·trice avec qui elle souhaite travailler, et élabore les contenus pédagogiques avec lui ou elle. La FAMDT peut évidemment aider le demandeur ou la demandeuse à remplir le dossier de candidature (définition du projet, mise en relation du demandeur·e et du formateur·trice...). Le choix du lieu de la formation sera laissé à l'appréciation du formateur·trice en accord avec le boursier·e.

Le·la boursier·ère :

Cette formation s'adresse à tou·tes les musicien·ne·s, chanteur·euse·s, sans distinction d'âge, de zone géographique et d'instrument pratiqué.

Ils·elles devront être issu·es du milieu des musiques traditionnelles ou des musiques du monde.

Le·la boursier·e devra pouvoir témoigner de son activité professionnelle soit parce qu'il·elle bénéficie du régime d'intermittent du spectacle, soit parce qu'il·elle cherche à se former dans son secteur. Plus généralement, on considérera comme musicien·ne professionnel·le celui ou celle qui tire l'essentiel de ses revenus de son activité artistique depuis au moins deux années.

Le·la formateur·trice :

Le·la formateur·trice devra être issu·e du milieu des musiques traditionnelles ou des musiques du monde et reconnu·e pour sa pratique artistique et sa compétence pédagogique.

Sur le projet :

L'appréciation des candidatures sera basée en premier lieu sur :

- La cohérence entre la formation souhaitée et son projet artistique
- La capacité de développement de l'artiste-interprète suite à cette formation
- La motivation
- En complément des questions relatives à la technique instrumentale ou vocale, la formation devra aborder les aspects artistiques et stylistiques propres à ces pratiques.

UN BILAN ÉCRIT SERA DEMANDÉ À LA FIN DE LA FORMATION (ressentis, remarques, bilan et perspectives).

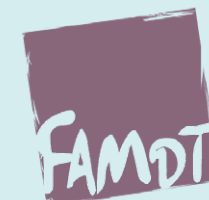
PIÈCES À JOINDRE EN UN SEUL PDF

1. Le présent document dûment rempli et signé ;
2. Une lettre de motivation du candidat·e présentant les objectifs artistiques et pédagogiques du projet en le replaçant dans le parcours artistique du demandeur·e ;
3. CV du candidat·e avec ses références artistiques ;
4. CV du formateur·trice avec ses références artistiques ;
5. Un document sonore (audio ou vidéo de bonne qualité) du candidat·e et du formateur·trice ;
6. Une lettre du formateur·trice acceptant le projet de compagnonnage ;
7. Un projet pédagogique cosigné par le·la boursier·e et le formateur·trice

À noter

Nous écarterons les candidatures lorsqu'un lien de proximité est avéré entre candidat·e·s boursier·e·s et formateur·trice·s (famille, collègue et entourage).

Les bourses de compagnonnage ne représentent en aucun cas une formation initiale à un instrument ou au chant. Elles ne sont ni destinées à financer un projet de création ou l'enregistrement de disque.



INFORMATIONS BOURSIER.E

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Mail :

Date de naissance :

Statut & activité(s) professionnelle(s) :

Instrument(s) pratiqué(s) :

INFORMATIONS FORMATEUR.TRICE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Mail :

Date de naissance :

Instrument ou répertoire sur lequel porte la demande :



PLANNING

Périodes prévues pour la formation : janvier – juillet 2022, réparties sur 10 journées en général en 2, 3 ou 4 sessions, sur une période de 2 à 6 mois, se terminant au plus tard le 18 juillet 2022.

Du : _____ Au : _____

Du : _____ Au : _____

Du : _____ Au : _____

Lieu où se déroulera la formation :



CONDITIONS FINANCIÈRES

Précisions sur le budget :

Le formateur/trice est rémunéré-e au régime général à hauteur de 2400 euros brut pour (60 h) de travail à répartir entre janvier et mi-juillet 2022.

La FAMDT embauche directement le formateur/trice via un contrat de travail pour chaque période de formation.

Si le formateur/trice est d'origine étrangère et n'habite pas en France, il est possible de rémunérer la prestation sur facture à condition toutefois de produire impérativement une facture issue d'une institution ou association immatriculée dans le pays où il/elle réside.

Les frais du boursier et du formateur/trice (transports, repas, hébergements) ne sont pas pris en charge par la FAMDT.

Nous, soussignés, certifions les renseignements ci-dessus exacts et avoir pris connaissance des conditions 2021-2022 des bourses de compagnonnage en musiques traditionnelles et musiques du monde.

Fait à :

Le :

Le-la boursier(e) :

Le-la formateur/trice :

